



Actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable du département de la Dordogne

Petit rappel :

Approuvé en 2005, le schéma départemental a permis de poser un certain nombre de jalons permettant de définir la politique départementale. Six grands objectifs ont été définis :

- ✓ Lutter contre le gaspillage
- ✓ Couvrir les besoins actuels et futurs
- ✓ Assurer une qualité conforme des eaux distribuées
- ✓ Disposer d'un bon niveau de sécurité de l'approvisionnement
- ✓ Optimiser l'organisation des collectivités
- ✓ Maintenir un prix raisonnable de l'eau

Sa réalisation a été confiée au bureau d'études GINGER (ex SIEE) qui a travaillé en étroite collaboration avec le comité technique constitué par la DDASS, de la DDAF, l'Agence de l'eau, le Conseil général et le BRGM.

Dans sa philosophie, le schéma a été conçu pour être vivant et actualisable facilement. Pour cela, plusieurs outils ont été mis en place :

- Une base de données (SIDEAU) regroupant les informations nécessaires à la réflexion. Ces données sont issues d'autres bases de données « sources » fiables telles que GSP de la DDAF et Ciseau de la DDASS.

- Des fiches de synthèse par collectivité indiquant les principales caractéristiques des services ainsi que les pistes d'amélioration.

Un autre point fort du schéma a été de prendre en considération la ressource avec la réalisation d'une synthèse hydrogéologique par le BRGM associé à des bureaux d'études locaux : SHE et Marsac.

Cette synthèse a permis de faire un point sur les différentes ressources exploitables (potentiel, qualité, vulnérabilité...).

Les actions liées au schéma départemental, développées depuis 2005

Connaissance des eaux souterraines :

Comme on le sait, les limites des eaux souterraines ne s'arrêtent pas aux limites départementales. Pour alimenter les réflexions avec les départements voisins, l'agence de l'eau et le BRGM, et par souci de gestion des ressources à long terme, le Conseil général a participé à la réalisation d'études abordant des problématiques de gestion concertée de nappes souterraines (l'Eocène bergeracois et les nappes du secondaire en Agenais-Périgord).

Ces études constituent surtout une base de réflexion qui permettra, nous l'espérons, la mise en place d'outils de gestion de ces nappes. En attendant, elles permettent une sensibilisation des acteurs départementaux qui, en Dordogne, sont davantage préoccupés par les problèmes plus flagrants des eaux de surface.

Quelques actions en cours :

- ✓ Financement des schémas directeurs à l'échelle des collectivités.

Le Conseil général et l'agence de l'eau cofinancent les études diagnostiques et schéma directeur « réseau-ressource » des collectivités à hauteur de 80% afin d'inciter les collectivités à se doter de cet outil de gestion. Le financement prend en compte également la mise en place de compteurs divisionnaires. Afin de faciliter le lancement de ces études stratégiques, le Département met à disposition des collectivités un modèle de cahier des charges. Les premiers résultats relativisent souvent les besoins liés à la ressource et mettent en évidence des priorités de renouvellement de réseau.

Evolution des acteurs et des territoires :

Désengagement des services de l'Etat en matière d'eau potable :

Avec la restructuration des services de l'Etat, le département de la Dordogne a perdu l'un des acteurs phare de la gestion de l'eau potable : la DDT (ex DDAF). En effet, en Dordogne, les services de l'Etat étaient très impliqués sur tous les domaines liés à l'eau potable : appui à la gestion des délégations de service public (contrôle affermage, négociation de contrats...), maîtrise d'œuvre, conduite d'opération, « chapeutage » du secrétariat départemental des syndicats AEP (gestion des budgets, marchés publics...).

Création d'un syndicat départemental :

Depuis le début de l'année 2011, ce désengagement est effectif. Il a été pallié partiellement par la création d'un syndicat mixte départemental de l'eau (SMDE) créé en mai 2010 qui regroupe la majorité des structures syndicales (47 syndicats sur les 52 du département), la majorité des communes autonomes affermées. Restent donc hors structure départementale cinq syndicats et une soixantaine de communes en régie. Cette nouvelle structure a pris pour compétence obligatoire la protection de la ressource et propose une assistance technique en matière de renégociation de contrat d'affermage, de leur suivi et également de la conduite d'opération.

Regroupement des collectivités :

D'autres évolutions importantes sont à venir avec le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui touche également les collectivités gérant l'eau potable. Le projet de la préfecture vise à regrouper des syndicats déjà structurés, mais ne fait pas de propositions particulières concernant les communes isolées.

Nous en saurons plus en fin d'année quand le schéma sera adopté.

Initialement prévu courant 2011, au vu des réorganisations en cours, la révision du schéma est repoussée à 2012. La fin de l'année sera consacrée aux dernières mises à jour du logiciel SIDEAU, à l'élaboration de bilans et au partage d'informations (avec notamment une journée de sensibilisation à la gestion des eaux souterraines destinée aux acteurs « techniques » de l'eau en septembre).

Le nouveau schéma devra prendre en compte les évolutions majeures d'organisation territoriale et d'acteurs. De nouvelles thématiques environnementales (captages prioritaires, plans d'action territoriaux...) seront également abordées.

Nathalie Jacquemain
Hydrogéologue du service de l'eau
Conseil Général de la Dordogne
tel : 05.53.06.82.62
mel : n.jacquemain@dordogne.fr